

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MATAPÉDIA
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-DAMASE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Damase tenue au 18 avenue du Centenaire, le **15 octobre 2024**, à 19h01, et y sont présents, formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Martin Carrier.

Étaient présents : Madame Josée Maheux, conseillère #2
 Monsieur Clermont Miousse, conseiller #3
 Madame Hélène Ouellet, conseillère #4
 Monsieur Maurice D’Astous, conseiller #5
 Madame Martine Côté, conseillère #6

Monsieur Nelson Lavoie, conseiller #1, est absent de la séance.

Assiste également à la séance, Mme Vanessa Caron, directrice générale et greffière-trésorière

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, déclare la séance du conseil ouverte.

2. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

R 437-2024-10

Il est proposé par madame Josée Maheux
Et résolu à l’unanimité des conseillers:

QUE l’ordre du jour suivant soit adopté

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance du Conseil municipal
2. Adoption de l’ordre du jour

Finances

3. Dépôt et adoption des états financiers 2021

Période de questions (concernant les points à l’ordre du jour)

4. Période de questions

Levée de la séance

5. Levée de la séance
-

FINANCES

3. PRÉSENTATION ET ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS 2021

CONSIDÉRANT la présentation du rapport financier au 31 décembre 2021, par la directrice générale et greffière-trésorière;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

R 438-2024-10

Il est proposé par Monsieur Clermont Miousse
Et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE les membres du conseil, conformément à l’article 176.1 du *Code municipal du Québec* [L.R.Q. c. C 27-1], adopte le rapport financier et le rapport de l’auditeur pour l’exercice financier terminé le 31 décembre 2021 tel que présenté par la directrice générale et greffière-trésorière.

Adoptée à l’unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS

4. PÉRIODE DE QUESTIONS (CONCERNANT LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR)

LEVÉE DE LA SÉANCE

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

R-439-2024-10

Il est proposé par madame Martine Côté
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE la séance soit et est levée à 19h15

Adopté à l'unanimité

Le 15 octobre 2024

MARTIN CARRIER
Maire

VANESSA CARON
Directrice-générale et greffière-trésorière

Je, Martin Carrier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de *l'article 142 (2) du Code municipal*.

Martin Carrier, maire